

COMMUNIQUÉ DU G4+1

Numéro 10, janvier 2001

FASB, 401, Merritt 7, Box 5116, Norwalk, Connecticut, 06856-5116, USA. Téléphone : (203) 847-0700;
télé. : (203) 849-9714

courriel : cbloomer@fasb.org; site Web : www.fasb.org

Copyright © 2001 Financial Accounting Standards Board. Toute forme de reproduction interdite sans l'autorisation écrite du FASB

Le Groupe de normalisateurs du G4+1 s'est réuni à Londres du 30 janvier au 1^{er} février 2001. Le G4+1 comprend les membres des organismes de normalisation comptable de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni. Des représentants de l'International Accounting Standards Committee (IASC) siègent à titre d'observateurs. Les points de vue exprimés dans le présent communiqué sont ceux des représentants des organismes de normalisation membres et non pas nécessairement ceux des organismes eux-mêmes.

Le G4+1 se dissout et annule ses futures activités

Le Groupe a discuté de la pertinence de la poursuite de ses activités, étant donné que le nouvel International Accounting Standards Board (IASB) devrait amorcer ses activités sous peu; il a convenu de se dissoudre et d'annuler ses activités futures prévues. Le Groupe reconnaît que le G4+1 a été un carrefour efficace de discussion entre les normalisateurs des pays membres, à une époque où les organismes de normalisation nationaux entretenaient des liens moins officiels avec l'IASC. Le Groupe a observé que la restructuration réussie de l'IASC donnant naissance à l'IASB, qui permettra un partenariat actif avec les organismes de normalisation nationaux, élimine la raison d'être du G4+1. De plus, le Groupe a reconnu que la poursuite des activités du G4+1 détournerait peut-être des ressources pouvant être consacrées à soutenir les efforts de l'IASB en vue de la convergence des normes à l'échelle mondiale. Aucune autre publication du G4+1 n'est prévue, et il a été déclaré que la réunion de Londres était la dernière du Groupe.

Constataion des passifs

Le Groupe a poursuivi son examen d'une approche visant à résoudre certains problèmes de constataion des passifs, qui porte sur la façon dont le règlement d'une obligation aurait une incidence sur l'actif net de l'entité en cause. Le Groupe a discuté de plusieurs cas analysés sur la base de sa conclusion selon laquelle un passif ne doit être constaté que dans la mesure où une entité aurait une obligation et où l'opération de règlement entraînerait une baisse nette de la juste valeur de l'actif net de cette entité. Le Groupe a convenu que la discussion tenue lors de la réunion de Londres concluait son exploration du sujet; toutefois, un document communiquant les conclusions définitives du Groupe, y compris les analyses de cas, devrait être préparé en vue d'assister de futurs travaux sur la convergence des cadres conceptuels des membres du Groupe.

Immobilisations incorporelles

Le Groupe a continué d'étudier une approche visant à déterminer dans quelles circonstances une immobilisation incorporelle qui répond à la définition d'un actif pourrait être constatée à titre d'immobilisation incorporelle distincte de l'écart d'acquisition. Cette approche établirait une distinction selon que le contrôle des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation

G4+1 COMMUNIQUÉ (suite)

incorporelle a été établi par entente contractuelle ou par droits légaux, ou que l'immobilisation incorporelle peut être distinguée des autres actifs. Le Groupe a également examiné certains aspects de la mesure initiale d'immobilisations incorporelles constatées séparément. Le Groupe n'est arrivé à aucune conclusion définitive sur le sujet, mais il a observé qu'au moins trois des pays membres du G4+1 (Australie, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) avaient à leur programme des projets en cours grâce auxquels la question des immobilisations incorporelles devrait être étudiée plus en profondeur.

Méthodes possibles de mesure des éléments non financiers

Le Groupe a poursuivi sa discussion des diverses méthodes possibles de mesure des éléments non financiers, s'intéressant particulièrement 1) aux exigences actuelles de chacun des pays des organismes membres concernant la comptabilisation des placements immobiliers et des stocks de denrées et 2) aux techniques de réévaluation utilisées dans les pays qui exigent ou permettent la réévaluation de certains actifs non financiers. Le Groupe a discuté des similitudes et des différences concernant la comptabilisation de ces éléments dans les pays des organismes membres. Le Groupe a convenu que les techniques de réévaluation et les stocks de marchandises étaient deux domaines sur lesquels les normalisateurs nationaux pourraient avantageusement faire porter leurs efforts de convergence.

Nouvelle base de mesure

Le Groupe a poursuivi ses délibérations au sujet d'une nouvelle base de mesure pour les états financiers individuels des entités membres d'un groupe consolidé. Le Groupe a convenu de clore sa discussion sur le sujet, soulignant que les membres s'étaient entendus sur le fait que les deux principes suivants devraient être utilisés aux fins de l'établissement d'une nouvelle base de comptabilisation dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises mettant en jeu des entités placées sous le contrôle d'une même entité :

- Principe 1 : La forme, l'ordre ou la structure des opérations qui donnent lieu à un résultat similaire (c'est-à-dire le même intérêt économique) ne devraient pas modifier le résultat comptable.
- Principe 2 : À la date d'acquisition du contrôle par la société mère, les états financiers d'une filiale acquise devraient être ajustés pour refléter la base de mesure de ses actifs et passifs dans les états financiers consolidés de la société mère.

Le Groupe a observé que l'application des deux principes peut varier d'un pays à l'autre parce qu'il peut exister des différences entre les principes et les pratiques sous-jacents aux procédures de consolidation dans les différents pays.

Constataion des produits

Le Groupe a étudié l'état d'avancement des travaux entrepris au Royaume-Uni relativement à la constatation des produits. Les discussions ont porté sur les difficultés d'établir des critères de constatation pouvant être appliqués de manière utile et uniforme à divers types d'opérations génératrices de produits. En particulier, le Groupe s'est penché sur les opérations pour lesquelles

G4+1 COMMUNIQUÉ (suite)

il n'est pas facile de déterminer dans quelle mesure l'exécution ou la livraison a eu lieu, la façon de distinguer les divers éléments des opérations à éléments multiples (notamment les ventes de biens assorties de garanties et de droits de retour) et les circonstances dans lesquelles ces éléments devraient être comptabilisés séparément, la façon de comptabiliser les opérations de troc, ainsi que certains aspects de la mesure des produits. Les membres du Groupe ont reconnu que tous les pays éprouvaient des problèmes similaires en matière de constatation des produits, et qu'il était souhaitable que les organismes de normalisation, y compris le nouvel IASB, se tiennent mutuellement au courant des progrès réalisés par chacun dans ce dossier.

Convergence des normes comptables

Le Groupe a continué de discuter de la perspective de convergence des normes comptables des membres du G4+1 dans des domaines clés. Le Groupe a identifié un certain nombre de sujets susceptibles de faire l'objet de projets conjoints à court ou à long terme. Le Groupe a convenu que la priorité relative des sujets et la capacité des divers membres de fournir des ressources à l'appui de ces efforts étaient des questions dont il faudrait discuter plus à fond et qui, au bout du compte, devraient être résolues au niveau national. Cependant, les décisions prises au niveau national tiendraient compte des sujets que le Groupe a identifiés et également des autres sujets qui figurent au programme de l'IASB. Les membres du Groupe ont réaffirmé leur volonté de faire converger les normes nationales vers des solutions internationales de grande valeur, et d'appuyer l'IASB en tant que point central des efforts de convergence.

Le Groupe a également examiné l'évolution de son projet de comparaison des cadres conceptuels des organismes membres, y compris celui de l'IASC. Le Groupe a discuté des incidences de certaines différences relevées entre les cadres conceptuels pour ce qui est de la définition des éléments des états financiers (par exemple, actif et passif) et des critères de constatation qui s'y rattachent. Le Groupe a convenu que l'examen des perspectives d'élimination des différences entre les cadres actuels représentait un travail important qui devrait se poursuivre malgré la dissolution du G4+1. Le Groupe a décidé de résumer les travaux qu'il a réalisés à ce jour, d'élaborer des études de cas illustrant les conséquences possibles des différences relevées, et de déterminer quelles seront les prochaines étapes lorsque l'IASB aura établi ses priorités.

Le Groupe s'est également penché sur la nécessité de faciliter la diffusion d'informations sur l'application et l'interprétation, au sein d'un pays membre du G4+1, de toutes normes qui sont identiques ou semblables aux normes d'un autre pays membre. Le Groupe a convenu que si deux organismes ou plus ont, par exemple, publié la même norme par suite d'un projet conjoint, les questions de mise en œuvre qui se posent dans le cadre de l'application de ces normes devraient être résolues de la même façon pour assurer le maintien des avantages tirés des efforts de convergence. Les membres du Groupe ont convenu d'identifier les normes pertinentes dans leurs pays respectifs, ainsi que d'élaborer et de mettre en place un protocole commun afin de régler la question.

G4+1 COMMUNIQUÉ (suite)

Comptes rendus sur divers projets

Le Groupe a étudié les travaux en cours au Royaume-Uni visant à faire un suivi sur le projet du G4+1 relativement aux contrats de location. La discussion du Groupe s'est concentrée sur les méthodes possibles de comptabilisation applicables à certaines ententes de garantie relative à la valeur résiduelle. Le Groupe a également examiné une analyse des commentaires fournis par les commentants britanniques concernant le document de discussion élaboré par le G4+1, *Accounting for Share-Based Payment*.

Le Groupe a étudié l'état d'avancement du projet du FASB sur la comptabilisation des regroupements d'entreprises et des immobilisations incorporelles. Un exposé-sondage du FASB portant sur les aspects de la comptabilisation des écarts d'acquisition sera publié pour commentaires sur une brève période dans un avenir rapproché. Le FASB prévoit publier la version définitive d'une norme sur les regroupements d'entreprises et les immobilisations incorporelles, y compris les écarts d'acquisition, à la fin de juin 2001.

Le présent *Communiqué du G4+1* est publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés avec l'accord des autres membres du G4+1.